



*Les présentes conditions générales s'appliquent à toute l'offre de formation Signes des Mains - Entrée en vigueur : 2018 – version septembre 2018*

## **Organisations des cours**

Toutes nos formations sont organisées par un formateur sourd qui s'exprime en Langue des Signes Française (LSF).

Les enfants accompagnés ne sont pas autorisés.

Un changement de niveau sera possible lors des 2 ou 3 premiers cours sous réserve des places disponibles.

Le nombre de participants par groupe est au minimum 6 et au maximum 12.

## **Modalités d'inscription**

Tout dossier d'inscription incomplet sera retourné et ne sera pas pris en compte.

La Convention Bilatérale de Formation Professionnelle et Continue sera envoyée au participant qui fait la demande auprès de son employeur.

Les cours effectués dans le cadre de la formation continue seront réglés en une seule fois par l'employeur.

Si l'apprentissage a été interrompu depuis plus d'un an, une évaluation sera nécessaire pour déterminer votre niveau par rapport au programme de Signes des Mains.

Cette évaluation est gratuite.

## **Paiement**

Le paiement s'effectue selon le choix sur le formulaire d'inscription, le stagiaire s'engage à respecter les modalités de paiement.

Le paiement peut s'effectuer jusqu'à quatre fois sans frais : dans ce cas, la totalité des chèques devra tout de même être remis dès l'inscription.

Le paiement sur place n'est pas accepté.

Les prix sont fixes et définitifs pour l'année 2018, ils ne pourront être modifiés.

## **Absences du stagiaire**

Pendant la formation, toute absence devra être justifiée.

Si les absences sont régulières et durant plus de 3 jours, le(a) formateur(rice) pourra convoquer le stagiaire car l'acquisition de l'apprentissage pourrait être remise en cause.

## **Condition d'annulation**

En cas d'arrêt en cours d'année, le Signes des Mains peut vous rembourser les cours non suivis - 30 % de la totalité des cours restants à condition que l'arrêt soit justifié : empêchement majeur (maladie - déménagement - changement d'employeur empêchant de venir aux cours). Pour un arrêt momentané ou une absence d'un ou plusieurs cours due à l'élève, il n'y a pas de remboursement.

## **Modalités d'évaluation**

A la fin du stage, A1.1, A1.2, A1.3, A1.4, A2.1, A2.2, A2.3, A2.4 les stagiaires passeront un test qui évaluera leurs connaissances en Langue des Signes Française (LSF) : la compréhension de LSF, l'expression et la capacité à communiquer. En cas de réussite, une attestation sera délivrée.